



Règlement de copropriété

Par **thepongistman**, le **21/02/2016** à **15:59**

Ma copropriété comporte 164 lots. L'accès des voitures dans la copropriété peut se faire par 4 voies différentes. Suite à une pétition signée par 38 copropriétaires, le syndic veut faire voter à la prochaine assemblée générale la pose de gros rochers sur l'une des voies d'accès pour empêcher les voitures d'y accéder, le trafic étant devenu trop dense, ce qui obligerait certains copropriétaires à faire un gros détour pour rentrer chez eux. Le syndic entend faire voter cette mesure à la majorité de l'article 26. Cette majorité est-elle suffisante pour que la mesure soit adoptée ou celle-ci doit-elle être votée à l'unanimité, ce qui signifierait qu'un seul copropriétaire pourrait rendre caduque la décision en votant contre ?